COUP DE POUCE PERMIS PAR LA MAIRIE D'AUBERS

La ville d'Aubers propose une aide pour financer son permis de conduire, en contrepartie d'heures de bénévolat réalisées au sein d'une association locale ou auprès de la municipalité.
Pour en bénéficier, il faut :

être âgé de 15 à 17 ans,
résider à Aubers depuis au moins un an,
être scolarisé.

Informations supplémentaire et dossier de candidature auprès de la mairie.

https://aubers.fr/coup-de-pouce-permis-bafa/

Mairie d'Aubers:
41 rue du Bourg
59249 - Aubers
https://aubers.fr/